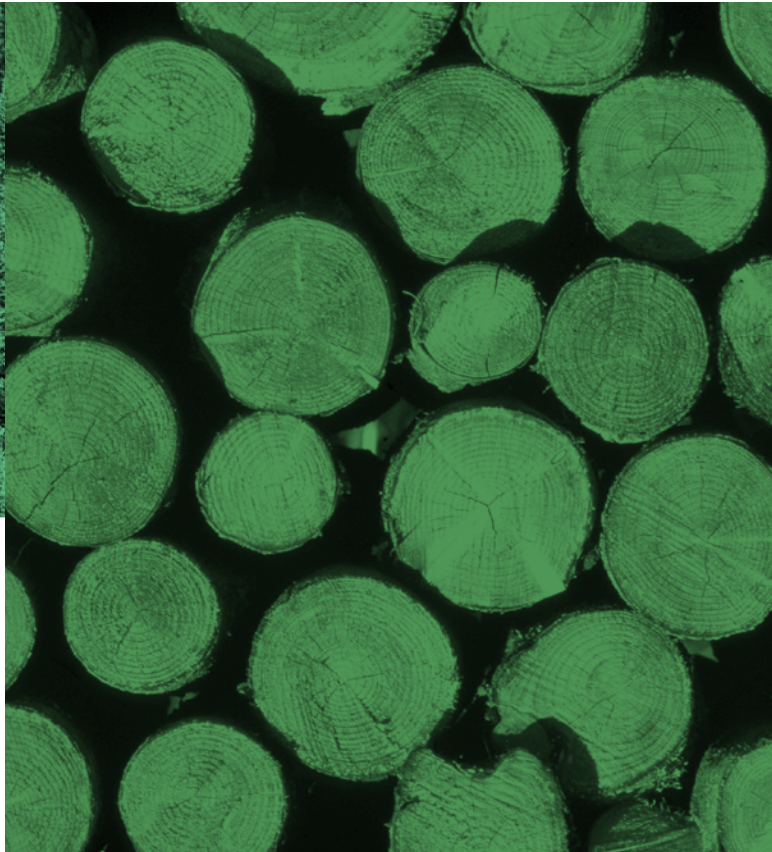




**UNE FORÊT,
DES EMPLOIS,
NOTRE AVENIR**



**RENDEZ-VOUS NATIONAL
DE LA FORÊT QUÉBÉCOISE**

FILIÈRE BOIS

Adapter notre sylviculture
afin d'optimiser le potentiel
de nos forêts

UN
QUÉBEC
POUR TOUS

Québec 

Adapter notre sylviculture afin d'optimiser le potentiel de nos forêts

Introduction

Le Québec, grâce à son immense territoire forestier, dispose d'un atout unique pour créer de la richesse et relever les défis environnementaux. L'adoption d'une gestion forestière qui repose sur les plus hauts critères d'aménagement durable nous confère une unicité au sein des pays forestiers en faisant de nous un fournisseur écologique de bois. La forêt est une ressource noble, écologique et renouvelable dont les Québécois peuvent être fiers.

Tous les acteurs de la filière bois conviennent que le temps est venu de doter le Québec d'une approche structurée en matière de production de bois. Il faut adapter notre sylviculture et cibler nos investissements de façon à maximiser la valeur des territoires forestiers que nous avons choisi d'aménager autant en forêt publique qu'en forêt privée. Nous devons tenir compte des besoins de la forêt, des investissements passés et des particularités propres à chacune des régions dans le choix de nos interventions.

Nos entrepreneurs forestiers jouent un rôle primordial dans la chaîne de valeur de la filière bois. Il est donc primordial de les soutenir et de leur permettre de s'adapter au virage sylvicole.

Pour ce faire, le gouvernement propose deux grands objectifs :

- Convenir d'une approche quant à l'utilisation optimale et à la mise en valeur de la forêt;
- Accompagner les entreprises dans le virage sylvicole.

Cinq mesures phares pour optimiser le potentiel de nos forêts :

- 1. S'engager dans un virage sylvicole;**
- 2. 120 M\$ pour l'acquisition d'équipements forestiers;**
- 3. Un chantier pour se doter d'une stratégie de production de bois;**
- 4. Des budgets et une planification prévisibles et adaptés;**
- 5. Des mesures améliorées pour soutenir la forêt privée.**

Convenir d'une approche quant à l'utilisation optimale et à la mise en valeur de la forêt

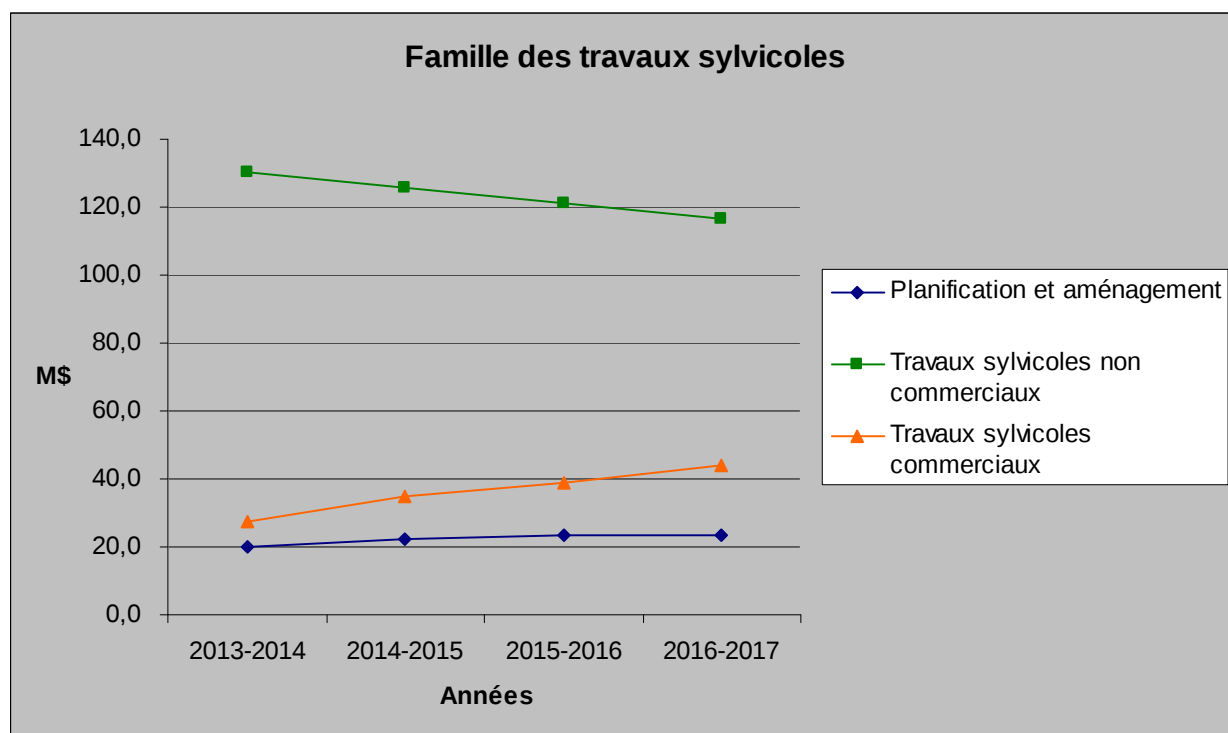
Le gouvernement souhaite entreprendre, de façon graduelle et avec les partenaires de la filière bois, un véritable virage sylvicole. Nos interventions doivent tenir compte des particularités forestières de chaque région et permettre de produire davantage de bois, à proximité des usines, provenant d'essences de qualité et appropriées aux besoins des entreprises de transformation.

Adapter nos choix sylvicoles aux besoins de la forêt

Beaucoup d'investissements sylvicoles ont été faits en reboisement et en travaux de dégagement dans les régions du Québec au cours des dernières décennies. Plusieurs de ces superficies aménagées dans le passé peuvent maintenant bénéficier avantageusement de nouveaux traitements pour améliorer la croissance et la composition de la ressource.

On constate que les superficies propices aux travaux d'éclaircie commerciale seront en hausse au cours des prochaines années alors que les superficies propices à des travaux d'éducation (nettoiement, dégagement et éclaircies précommerciales) seront en baisse. C'est pour cette raison que le gouvernement souhaite entreprendre un virage sylvicole.

Le gouvernement s'engage donc à **adapter le choix des traitements sylvicoles à effectuer en priorisant la valorisation des investissements passés et en considérant les priorités de production des régions.**



Se doter d'une stratégie de production de bois

Le gouvernement entend doter le Québec d'une Stratégie de production de bois en forêt publique et privée, pour canaliser les efforts en vue de créer plus de richesse à partir de nos forêts. Cette stratégie permettra d'orienter les investissements de l'État vers les meilleures options sylvicoles possibles et ainsi d'accroître la valeur des forêts du Québec.

Le gouvernement propose donc de mettre en place un **chantier sur la production de bois**. Ce chantier aura pour mandat d'établir à l'échelle nationale la vision et les orientations sur la base desquelles se déploieront dans chaque région les travaux des tables chargées d'élaborer des stratégies de production régionales.

Le gouvernement propose que les principes suivants guident les travaux entourant la stratégie de production de bois :

- consacrer certaines portions du territoire à l'intensification de la production ligneuse;
- axer davantage les interventions sylvicoles sur la rentabilité économique;
- maintenir ou augmenter la superficie forestière en production;
- rebâtir un capital forestier dans les forêts dégradées;
- optimiser la récupération des bois affectés par les perturbations naturelles;
- cultiver du bois de haute valeur en forêt naturelle.

De plus, le gouvernement propose de :

- Poursuivre les travaux du **Chantier feuillu** en s'assurant que les particularités de la forêt mixte y sont également abordées;
- S'engager dans une **démarche d'intensification de l'aménagement forestier** qui se fera dans un cadre d'aménagement forestier durable et de gestion intégrée des ressources.

Contrat forestier sur l'intensification de l'aménagement forestier

Afin de protéger les investissements sylvicoles, de compenser les baisses de superficies disponibles à la suite de la création d'aires protégées et de favoriser le juste équilibre entre la conservation de la biodiversité et la mise en valeur de la forêt, l'expansion du réseau des aires protégées sera accompagnée de mesures visant l'accroissement du rendement forestier, notamment par l'intensification de la sylviculture sur des territoires où la rentabilité le justifie. Tel est le contrat forestier que propose le gouvernement du Québec aux entreprises et travailleurs forestiers et à la société civile pour rendre compatibles les objectifs de conservation avec ceux de production de richesse à partir de la filière bois¹.

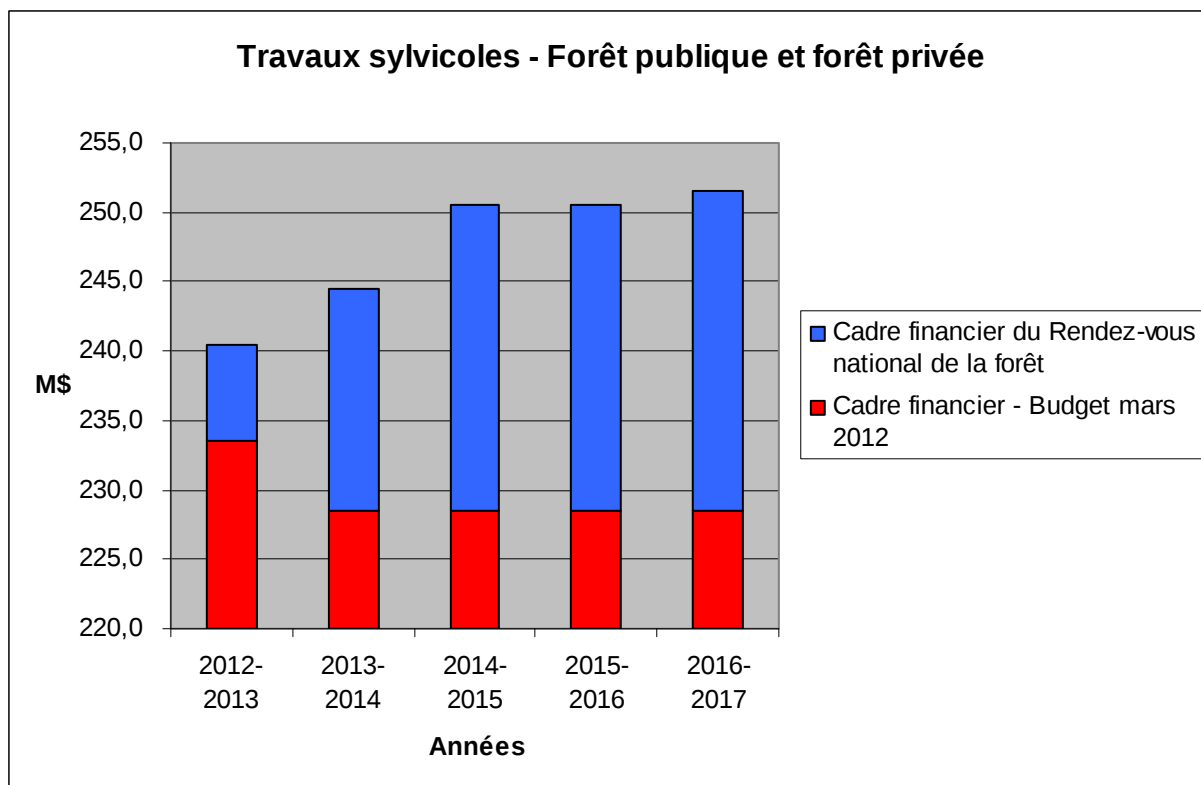
¹ À titre indicatif, dans le document de consultation sur la Stratégie d'aménagement durable des forêts (2011), il était proposé d'atteindre une cible de 12 % de la superficie du territoire québécois en aires protégées et 15 % de territoire forestier productif en aires d'intensification de la production ligneuse.

Des budgets adaptés et prévisibles en forêt publique et en forêt privée

Dans le cadre de la Politique économique du Québec *Priorité emploi*, le gouvernement a réservé un **budget supplémentaire de 67 M\$** sur trois ans pour la sylviculture.

Dans une optique de prévisibilité, le gouvernement propose un **cadre budgétaire sylvicole triennal** prévoyant une répartition par famille de traitements sylvicoles ainsi qu'un budget réservé à la forêt privée.

Le cadre proposé tient compte du virage sylvicole que le gouvernement entreprend. Il permettra une meilleure planification des activités et un ajustement graduel des budgets dans le temps afin de faciliter l'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre aux besoins forestiers.



Prévisions budgétaires pour les travaux sylvicoles en forêt publique et en forêt privée

		M\$				
		2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Cadre financier - Budget mars 2012						
Travaux sylvicoles - Forêt publique		200,0	200,0	200,0	200,0	200,0
Forêt privée		33,5	28,5	28,5	28,5	28,5
		233,5	228,5	228,5	228,5	228,5
Cadre financier du Rendez-vous national						
Travaux sylvicoles - Forêt publique		6,9	11,0	17,0	17,0	18,0
Forêt privée			5,0	5,0	5,0	5,0
		6,9	16,0	22,0	22,0	23,0
Travaux sylvicoles - Forêt publique et forêt privée		240,4	244,5	250,5	250,5	251,5

Prévisions budgétaires par famille de traitements en forêt publique

		M\$			
		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Planification et aménagement		19,8	22,3	23,3	23,3
Travaux sylvicoles non commerciaux ¹		130,5	126,0	121,0	116,5
Travaux sylvicoles commerciaux		27,7	34,7	38,7	44,2
		178,0	183,0	183,0	184,0

¹: inclut les travaux de préparation de terrain, reboisement, nettoyage, dégagement et d'éclaircies précommerciales

Accroître l'efficacité des mesures en forêt privée

Le gouvernement souhaite accroître l'efficacité des mesures de soutien de façon à stimuler l'aménagement des forêts privées et leur contribution à l'approvisionnement des usines de transformation.

Le gouvernement annonce l'adoption de modifications au **Règlement sur le remboursement des taxes foncières** qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Les changements apportés permettront d'actualiser la liste et la valeur des dépenses admissibles et de faire une distinction entre les dépenses liées à l'exécution de celles liées à la technique. De plus, le gouvernement s'engage à procéder à **une indexation annuelle des taux**.

Le gouvernement propose également de mettre sur pied un **chantier sur l'efficacité dans la livraison des programmes de la forêt privée**. Le chantier devra évaluer le mode actuel de gestion des agences de mise en valeur et des pistes d'amélioration en vue d'accroître l'efficacité dans la livraison des programmes.

Accompagner les entreprises dans le virage sylvicole

Pour favoriser l'adaptation des entreprises d'aménagement au virage sylvicole, le gouvernement propose :

- d'offrir annuellement, pour les trois prochaines années, grâce à des ententes de gré à gré et à des appels d'offres publics (AOP), des travaux d'éclaircies commerciales pour compenser la baisse des superficies en travaux non commerciaux. L'opérationnalisation de cette mesure devra se faire selon une approche régionale de façon à s'assurer que les bois récoltés trouvent preneur;
- d'introduire, dans la grille de valeur des traitements sylvicoles, un taux pour l'exécution mécanisée des éclaircies commerciales ainsi qu'un taux adapté pour l'exécution manuelle;
- de ne pas considérer, en 2014-2015, le montant de la rente annuelle (fixée à 3 % de la valeur des contrats offerts) prévue pour la détention d'une entente de réalisation de traitements sylvicoles (ERTS).

Améliorer la planification des interventions sylvicoles

Une amélioration de nos mécanismes de planification et de gestion est souhaitable, car la prévisibilité budgétaire et opérationnelle est cruciale pour permettre aux entreprises d'effectuer efficacement leurs interventions. Certains problèmes ont été soulevés durant la saison 2013-2014, notamment quant au retard dans le dépôt de la grille des taux et des prescriptions sylvicoles ainsi qu'aux modifications tardives apportées aux directives d'interventions.

Le gouvernement propose de revoir certains de ses processus de planification pour améliorer la prévisibilité en matière de travaux sylvicoles à court et moyen terme. Ces améliorations devraient permettre aux entreprises d'avoir un meilleur contrôle de leurs activités et de prévoir en conséquence leurs besoins en main-d'œuvre, en formation, en travaux de voirie et en hébergement.

Le gouvernement propose donc de :

- Poursuivre les travaux des comités avec l'industrie d'aménagement pour proposer en continu, des solutions aux problématiques opérationnelles éprouvées;
- Procéder à la révision annuelle de la valeur des traitements selon un calendrier stable, soit une consultation au mois de février et une publication le 1^{er} mars de chaque année;
- Mettre en place un processus collaboratif de planification avec les entreprises d'aménagement qui possèdent des ententes de réalisation de traitements sylvicoles (ERTS);
- Produire les prescriptions sylvicoles trois mois avant le début des activités. À moyen terme, le gouvernement souhaite constituer une réserve de secteurs d'intervention représentant 100 % d'une année d'opération. Cette réserve offrira la flexibilité nécessaire aux entreprises pour planifier et réaliser leurs activités de façon optimale. Pour ce faire, le gouvernement réserve un budget supplémentaire de **8,5 M\$ sur trois ans aux activités de planification** qui permettra d'accélérer la production des prescriptions sylvicoles et de prendre en charge les coûts de certaines activités effectuées par les entreprises d'aménagement.

Processus collaboratif de planification

- Dépôt, par le MRN, d'une planification stratégique sur trois ans déterminant les secteurs d'intervention potentiels;
- Planification opérationnelle, par les entreprises, à partir de la planification stratégique du MRN (recherche de terrain, plan de sondage, inventaire et proposition de traitements);
- Élaboration des prescriptions sylvicoles par le MRN;
- Gestion des ERTS, des appels d'offres et du suivi et du contrôle des activités confiée à Rexforêt.

Faciliter l'accès au financement aux entrepreneurs forestiers

Les entrepreneurs forestiers occupent une place primordiale dans la chaîne de valeur en permettant, notamment, d'alimenter les scieries en matières premières. Leurs activités principales touchent essentiellement la récolte, le transport et la préparation de terrain en vue du reboisement. Malgré leurs petites tailles, leurs besoins financiers sont importants. L'entrepreneur typique possède pour plus de 2 M\$ d'équipements spécialisés et supporte des coûts de fonctionnement élevés, demandant un fonds de roulement important.

Malgré leur place importante, les entrepreneurs forestiers sont souvent limités dans leurs possibilités de financement, ce qui rend difficile le renouvellement et l'acquisition d'équipements adaptés aux besoins ainsi que l'établissement d'une relève adéquate. La modernisation des équipements est essentielle afin de répondre de façon adéquate aux besoins liés à la réalisation de traitements sylvicoles, tout en optimisant les coûts de ces opérations.

Le gouvernement propose donc de faciliter l'accès au financement pour l'acquisition ou la modernisation des équipements en rendant les entrepreneurs forestiers admissibles au programme **Essor**. Une **enveloppe de crédits budgétaires de 30 M\$** sur trois ans permettra d'offrir des garanties de prêt pouvant atteindre 120 M\$. La mesure consisterait à offrir une garantie de remboursement d'au plus 80 % sur la perte nette relative à un prêt pouvant atteindre 600 000 \$.

Le gouvernement annonce également la mise en place d'un **comité interministériel** dont le mandat sera d'identifier les problématiques et solutions qui concernent les entrepreneurs forestiers. Ainsi, les problèmes de formation, de relève, de financement et de gestion pourront être abordés de façon concertée avec les différents ministères concernés. Le comité sera formé des représentants des principaux ministères et associations œuvrant en aménagement forestier.

Cadre financier

Deuxième thème :

Adapter notre sylviculture afin d'optimiser le potentiel de nos forêts

		M\$		
		2014-2015	2015-2016	2016-2017
Redevances et crédits budgétaires				
Ministère des Ressources naturelles				
<i>Forêt</i>				
Planification, suivi et transport		2,5	3,5	3,5
Travaux non commerciaux		2,5	(2,5)	(7,0)
Travaux commerciaux		12,0	16,0	21,5
Forêts privées		5,0	5,0	5,0
<i>Rendez-vous sur la forêt québécoise - Sylviculture</i>		<u>22,0</u>	<u>22,0</u>	<u>23,0</u>
Mesures fiscales				
Programme de remboursement taxes foncières		<u>3,0</u>	<u>3,0</u>	<u>3,0</u>
Sommes estimées des prêts et garanties de prêts				
Investissement Québec/Ministère des Finances et de l'Économie				
Programmes Essor		<u>40,0</u>	<u>40,0</u>	<u>40,0</u>
Total des investissements liés aux activités forestières		<u>65,0</u>	<u>65,0</u>	<u>66,0</u>
Total sur trois ans			<u>196,0</u>	